

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 231

Autorisation de circulation,
Véhicule de plus de 3T5,

Du mercredi 27 Mai 2026,
Au vendredi 05 Juin 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de la Place Saint-Frambourg, par l'entreprise **EURODEM**, il est nécessaire d'autoriser la circulation au poids-lourd de plus de 3T5 au droit de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis Notre-Dame et de la Rue de Villevert.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **EURODEM** est autorisée à circuler (poids-lourd de plus de 3T5), au droit de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis Notre-Dame et de la Rue de Villevert, du mercredi 27 Mai 2026 au vendredi 05 Juin 2026.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 3 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.



Fait à Senlis, le 19 MAI 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire